106455 - Un malade qui a un besoin permanent de médicaments

question

Voici un homme qui souffre d’une maladie cardiaque. Il prend un médicament toutes les six ou huite heures. Est-il dipensé du jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, il est dispensé du jeûne.Il offre de la nourriture chaque jour à un pauvre. Il peut, s’il le désire distribuer de la nourriture à des pauvres en remettant 1/4 de *saa* de riz à chacun.S’il peut y ajouter de la viande c’est mieux.Il peut aussi offrire un dîner à l’ensemble des pauvres ou un déjeuner un jour après le Ramadan. Tout cela est permis. » Recueil des avis juridiques consultatifs d’Ibn Outhaymine intitulé *fatawa as-siyam* (126)